

**PRÉAVIS N°: 67/24**

**OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 3'170'000.-- pour financer la part communale des travaux de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 – Oron – Moudon**

**CONSEIL COMMUNAL DU 10 décembre 2024**

---

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour étudier le préavis 67/24 s'est réunie le 12 novembre dernier à la salle des Mariages à 19h30h. Elle était composée de la conseillère et des conseillers suivants : Madame Laetitia SEITENFUS (V), Monsieur Jeremy CONTOMANOLIS (PS), Monsieur Georges-Alexandre DUC (PLR), Monsieur André ZIMMERMANN (EM) et Monsieur Jean-Jacques GACOND (rapporteur, EM).

Lors de cette séance, la commission à laquelle s'est joint le rapporteur de la COGEFIN, Monsieur Patrick SOPPELSA (PLR), a pu s'entretenir avec Madame Carole PICO, Syndique et Monsieur Armend IMERI, Secrétaire municipal et membre de la direction générale du projet (DIRPRO). La commission leur exprime ses remerciements pour leur disponibilité et la clarté de leurs éléments de réponse.

### **1. Introduction**

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 3'170'000.- pour financer la part communale des travaux de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 – Oron – Moudon. Le montant sollicité comprend et intègre également la demande de crédit d'étude de CHF 220'000.- laquelle a été acceptée par le Conseil communal le 5 octobre 2021 (préavis 02/21).

Les chapitres 1. Préambule et 2. Etat de situation du préavis 67/24 fournissent des explications détaillées sur lesquelles se basent les réflexions qui ont débouché sur un concept de projet intégrant les travaux et réalisations nécessaires à améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers et à garantir la capacité de la jonction à absorber le trafic.

### **2. Travaux prévus**

**Liste des travaux établie par la DIRPRO basée sur la situation telle que décrite dans le préavis et l'analyse des besoins :**

1. Création d'une nouvelle rampe en direction de Berne afin de permettre l'accès à la RC 601 depuis Moudon en direction de Berne ;

2. Aménagement de la voie d'accélération direction Lausanne, conduisant à une amélioration des conditions de visibilité et de l'insertion du trafic sur la RC 601 ;
3. Création d'une piste mixte mode doux sur La Cartonnerie afin de sécuriser les déplacements à vélo le long de La Cartonnerie et éviter la traversée de cette route dans le sens ouest/est;
4. Amélioration du giratoire actuel au carrefour Eugène Burnand/La Cartonnerie afin de le rendre conforme aux normes VSS ;
5. Transformation du carrefour de la Pussaz en un giratoire intégrant une aide à la traversée cycliste
6. Amélioration des liaisons modes doux de part et d'autre du pont des Sorbiers (trottoirs, bandes cyclables, piste mixte, îlots d'aide à la traversée et passages piétons).
7. Remplacement de la dalle du pont des Sorbiers et assainissement de ses culées;
8. Remplacement du passage inférieur CFF;
9. Aménagements urbains des giratoires et des abords du périmètre.

### **3. Aspects financiers**

Le coût du projet tel que décrit dans le préavis se monte à 2'890'000.00 CHF TTC (honoraires : 104'999.99 CHF; terrains :124'950.75 CHF; tracé : 1'494'049.26; ouvrages d'art : 1'166'00.00 CHF) et correspond à 13.99% du total qui se monte à 20'655'000.00 CHF. Il s'agit de devis rentrés qui incluent le renchérissement. Ce pourcentage à charge de la Commune a été calculé après la ventilation des dépenses tenant compte de la répartition Canton/Commune des différents engagements financiers. Pour plus d'informations, voir page 18 du préavis. Les parts du Canton et des CFF sont respectivement de 65.72% et 20.29%. Quant aux réserves, elles sont intégrées par le Canton dans les différentes rubriques mentionnées ci-dessus.

A remarquer que le préavis 67/24 intègre également le crédit d'étude de 220'000.00 CHF validé par préavis 02/21 et accepté par le Conseil Communal le 5 octobre 2021 et 60'000.00 CHF d'honoraires pour le concept paysagé lié à la nouvelle configuration de la jonction sud pour un grand total de 3'170'000.00 CHF TTC.

### **4. Discussion**

Les premières études ont démarré en 2015. Les CFF ont par la suite exprimé leur intérêt pour se greffer au projet afin d'adapter le passage inférieur de la ligne Palézieux – Payerne aux normes PL2 (trains 2 étages – vision stratégique à 100 ans). Ceci a conduit à un ralentissement concernant les études nécessaires et l'échéancier des travaux. Par exemple, le choix d'une date précise pour le changement du PI des CFF qui nécessite la fermeture de la liaison ferrée pendant un weekend a rallongé d'une année le projet au vu de la complexité des planifications inhérentes aux modifications d'horaire qui se répercutent sur

plusieurs lignes. Par ailleurs, la participation des CFF au projet se concrétise par une participation de plus de 4 millions de francs aux travaux.

L'étude conduite par la DGMR concernant les flux de trafic RC 601, RC 626 a été conduite en 2020 et depuis la pandémie du COVID, de nouvelles données n'ont pas été récoltées. Cependant, après consultation avec la DGMR, la Municipalité a confirmé que les études de trafic réalisées par le bureau Christ & Gygax ont permis d'établir que la solution retenue est en adéquation avec les prévisions d'évolution du trafic à l'horizon 2040.

L'écoulement du trafic prévu après les travaux se base en partie sur la nouvelle rampe d'accès direction Berne vers la RC 601 qui déchargera le trafic via le pont des Sorbiers vers le centre de Moudon de plus de 1000 véhicules par jour dont au minimum 3% de poids lourds. L'écoulement sera également facilité par la correction et l'élargissement du giratoire des Sorbiers et la création d'un deuxième giratoire "Pussaz" ainsi que la création d'une voie d'accélération pour insérer le trafic sur la RC 601 en direction de Lausanne. Quant aux ouvrages d'art, vu leur vétusté constatée et le besoin d'élargir la chaussée, tant le pont sur la RC 601 que celui sur le PI CFF seront refaits à neuf.

La Municipalité souligne que le rond-point de la Pussaz a été conçu avec la création d'un îlot pour faciliter le passage des bicyclettes du chemin du Devin vers Bressonaz. Cette route correspond à l'itinéraire structurant choisi par le Canton pour la mobilité douce entre Moudon et Carrouge selon la stratégie cantonale de promotion du vélo 2035. La Municipalité s'est donc engagée à sécuriser le chemin du Devin et refaire le sous-voie à Bressonaz. Les cyclistes rapides et habitués à rouler dans le trafic pourront continuer à utiliser la route de Berne entre Bressonaz et la jonction sud.

La création d'une piste mixte (piétons/vélos) le long de La Cartonnerie/Fey a demandé l'achat de 654 m<sup>2</sup> de terrain à un prix de 192 CHF/m<sup>2</sup>. L'élargissement du rond-point des Sorbiers a justifié l'achat de 6m<sup>2</sup> et 8m<sup>2</sup> avec un prix inférieur à 100 CHF/m<sup>2</sup> et un autre à 150 CHF/m<sup>2</sup>.

Lors des travaux, deux rond-points temporaires seront créés pour fluidifier le trafic et atténuer l'impact du trafic des véhicules de chantier. Le premier se trouvera à l'intersection actuelle de la bretelle sud et le deuxième à la hauteur de la sortie nord de la RC 601.

La commission a soulevé la question de la vérification de l'exécution des travaux, mentionnant en particulier le besoin d'un contrôle sur le type de gravât afin d'assurer cohérence et homogénéité des surfaces roulantes. Sur ce point, la Municipalité a répondu que s'il s'agit du type de grave pour le coffre de chaussée, la GNT 0/45 (0/22) non gélive sera utilisée. Si la question porte sur les graviers intégrés à l'enrobé, ces éléments sont normés selon des fiches ETF (caractéristiques des enrobés fabriqués en centrale), qui sont demandées à l'entreprise pendant la phase préparatoire des travaux.

La Municipalité a d'autre part confirmé que le Canton a la direction générale du projet mais qu'elle participe aux réunions du groupe de pilotage du projet et est représentée par le secrétaire communal et qu'elle prendra les mesures idoines en termes de sécurisation pour assurer que cela "fonctionne aussi bien que possible"

## **Conclusions**

Suite à l'échange avec la Municipalité et les éclaircissements reçus, les membres de la commission 67/24 se sont réunis et ont donné à l'unanimité leur accord pour accepter ce préavis et recommandent de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 67/24 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 3'170'000.— dont à déduire les éventuelles subventions, participations de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA, pour financer la part communale des travaux de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 – Oron – Moudon,**

**2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

**3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le rapporteur

Jean-Jacques Gacond

